

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MAGLICA**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles - Etude relative à la concertation et à la gestion urbaine de proximité - Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - Participation de la Ville**

Mademoiselle Koenders, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005 - 2011. La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 105 M€, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M€.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, en qualité de maître d'ouvrage de la convention publique d'aménagement signée avec la Ville pour la mise en oeuvre de la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Renouvellement Urbain, s'est engagé à réaliser une étude relative à la concertation et à la gestion urbaine de proximité. Il fait appel au soutien financier de la Ville, à hauteur de 24 378 €, pour mener cette étude en accompagnement du projet urbain du quartier des Grésilles.

Celle-ci consiste en l'élaboration d'un programme d'actions ayant pour objectif :

- l'amélioration de la vie quotidienne et du cadre de vie des habitants ,
- l'accompagnement du projet urbain, la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du projet de renouvellement urbain, par l'augmentation de la qualité des services rendus aux habitants, notamment aux locataires, principalement dans le domaine de la propreté .

La subvention sollicitée de la Ville s'élève à 24 378 € , soit 32,066 % du coût total de l'opération, qui est de 76 024 € TTC, suivant le plan de financement actualisé.

Les modalités de versement de la subvention seraient les suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage de l'étude,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue de l'étude.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87 027 - 21070 Dijon cedex, une participation de la Ville d'un montant de 24 378 €, pour la réalisation d'une étude relative à la concertation et à la gestion urbaine de proximité, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles,

2- dire que le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage de l'étude,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue de l'étude;

3- dire que le montant de la dépense, qui s'élève à 24 378 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 53 voix
- non-participation au vote : 1 (M. El Hassouni)

PUBLIÉ LE 03/07/08

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008

